



## **Déclaration préalable pour le CSA du 21 juin 2023**

Le mardi 13 juin marquait la journée de grève nationale des AESH. La mobilisation a été massive à la fois pour dénoncer les conditions d'accompagnement liées au PIAL, pour protester contre la fusion des métiers AESH et AED, et le temps de travail périscolaire qui dépend de la fonction territoriale.

La mise en place de l'ARE (accompagnement à la réussite scolaire), l'évolution des PIAL en pôle d'appui à la scolarité ont été décidées sans que les AESH et les organisations syndicales ne soient entendues.

Les AESH sont pourtant les spécialistes du handicap dans le cadre scolaire. Une fusion avec le métier d'AED, destiné à d'autres missions, fragilisera un accompagnement déjà maltraitant avec la mutualisation.

**Les mots handicap et inclusion ne font même plus partie des sigles institutionnels, c'est révélateur de l'écart abyssal entre la communication ministérielle sur le sujet, et la réalité du terrain...**

Les missions vont être étendues sans pour autant sortir les AESH de la précarité, ni les former. Les moyens n'y sont pas et les AESH devront une fois de plus pallier tous les dysfonctionnements qui font de leur accompagnement un suivi indigne des élèves à besoins particuliers. Enfin, malgré les annonces faites dans l'académie, bon nombre d'AESH n'ont toujours pas perçu l'indemnité REP/REP+.

**Sans originalité, le président Macron veut nous faire travailler plus pour gagner plus. Pour SUD éducation c'est non à la fusion des deux métiers, non aux PIAL et à leur transformation en PAS, et non à la mutualisation systématique des AESH.**

Le lundi 12 juin, le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye a convié les organisations syndicales à une réunion sur le harcèlement scolaire suite au suicide de Lindsay. Le Ministre a annoncé la création d'un-e "réfèrent-e harcèlement" rémunéré- en Indemnités pour Missions Particulières. Le Ministre prévoit un volet plus répressif en affichant la volonté de fluidifier les relations entre l'école, la justice et la police en application de la loi du 2 mars 2022, et persiste dans sa volonté de déplacer les élèves harceleurs en primaire en dernier recours. La lutte contre le harcèlement scolaire nécessite de créer un climat scolaire serein, sans violence ni entre élèves, ni entre personnels. Pour cela, il faut recruter massivement des personnels mais aussi les former et leur donner du temps banalisé pour leur permettre de construire collectivement des projets.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, SUD éducation demande la réduction des effectifs dans les classes et des établissements à taille humaine. Il faut des moyens humains et des moyens financiers. SUD éducation porte des propositions pour transformer en profondeur le service public d'éducation. Le harcèlement scolaire tue. La violence n'a pas sa place dans les écoles et les établissements scolaires.

En lien avec l'ordre du jour de notre séance, le Rapport Social Unique pose la question de la formation pour les AED et les AESH. Elle reste insuffisante et pas ou peu adaptée en ce qui concerne les AESH. Cela ne représente que 21% des formations dispensées.

Nous notons également que seul-es 2 AESH référent-es sont en poste sur l'académie. les AESH référent-es sont des personnes ressources pour les collègues AESH, ils et elles apportent un appui et un soutien pour ces personnels souvent isolé-es, en souffrance et en détresse face à leur administration et leurs élèves.

La modification concernant les temps incomplets n'a pas été effectuée dans le RSU. En effet, des AESH ont été comptabilisé-es avec des PE, sauf que juridiquement nous vous rappelons que les temps incomplets ne sont possibles que pour les contractuel-les.

Les moyens pour la médecine de prévention sont toujours largement insuffisants en termes d'encadrement médical. Nous rappelons que la médecine du travail est le bien le plus élémentaire pour assurer la santé des personnels.

Pour finir, le Pacte constitue une attaque contre nos statuts, une dégradation de nos conditions de travail, fragilise les équipes et aggrave les inégalités salariales. Il fait peser la responsabilité des suppressions de poste et du manque de personnels sur les équipes et conduit à bloquer le mouvement.

La forte mobilisation des personnels contre la réforme des retraites a mis en lumière la question des salaires. Face à l'inflation et au décrochage salarial dû au gel du point d'indice, il faut de vraies augmentations salariales avec une indexation du point d'indice sur l'inflation et un rehaussement en urgence des grilles pour les personnels les plus précaires. **A l'instar des autres organisations syndicales et de façon unitaire, nous appelons les personnels à ne pas s'engager dans le Pacte, et à exiger le transfert de ce budget vers une revalorisation indiciaire et sans condition !**